

Location de salle (particuliers)

Les particuliers ont la possibilité de réserver des salles municipales pour des festivités privées (baptême, mariage, anniversaire, repas de famille...).

Les salles disponibles à la location des particuliers

- **Maison Borel**, les samedi et dimanche de 8h à 19h ou les mercredis et samedis de 13h30 à 17h30 pour des goûters ou anniversaires d'enfants de 4 à 12 ans.
- **Maison des Solidarités et des Familles**, les samedi et dimanche de 8h à 19h
- **Scilles du Néron**, le samedi de 8h à 1h et le dimanche de 8h à 19h (réservation au week-end uniquement).

[Prendre contact avec le service de location de salles : cliquez ici](#)



[Voir les conditions de location de salles pour les associations](#)

Tarifs

Les tarifs font l'objet d'une délibération annuelle.

[Télécharger la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2018 fixant les tarifs de location de salles et leurs conditions d'utilisation \(pdf - 252 ko\).](#)





CONTACT



Maison des Associations

1 rue Casimir Brenier
38120 Saint-Egrève

 maisondesassociations@mairie-st-egreve.fr

 0476949059



VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE
36 av. du Général de Gaulle
38120 SAINT-ÉGREVE
04 76 56 53 00